



Coupon à adresser avec votre règlement à l'ordre du SNALC à :

SNALC Réunion 375 rue du Marechal Leclerc
97400 Saint Denis

Ci-joint un chèque d'un montant de 25 € en règlement de ma participation au repas lors de la journée de congrès du SNALC Réunion du 28 mars 2024.

Nom :

Prénom :

Mail :

Etablissement d'exercice :

Signature :

Pour des raisons de gestion votre coupon accompagné du règlement doit nous parvenir avant le 22 mars 2024.

38^{ème} Congrès Académique du SNALC Réunion-Mayotte
Jeudi 28 mars 2024